



?? Comment gérer un compte courant d'associé ?

Actualité législative publié le **07/08/2025**, vu **1213 fois**, Auteur : [Assistant-juridique.fr](https://assistant-juridique.fr)

Seuls certains associés ont la possibilité d'effectuer des avances en compte courant à la société. Dans certaines hypothèses, il faudra en plus respecter la procédure des conventions réglementées.

Le compte courant d'associé fait l'objet d'une réglementation stricte.

Ce [guide](#) vous présente les étapes à respecter et les précautions à prendre.

Contenu du guide

Présenté sous forme de questions-réponses complètes et détaillées, ce [guide](#) répond à toutes vos interrogations :

- A quelles conditions l'ouverture d'un compte courant d'associé est-elle possible ?
- Faut-il déclarer l'ouverture d'un compte courant d'associé ?
- La rémunération d'un compte courant d'associé est-elle plafonnée ?
- Les intérêts versés à l'associé sont-ils déductibles ?
- Le compte courant peut-il être débiteur ?
- La société peut-elle refuser le remboursement d'un compte courant d'associé ?

En plus de vous guider tout au long du processus, notre guide vous permet d'éviter les erreurs juridiques et autres pièges potentiels.

Il a été mis à jour pour la dernière fois le 03/04/2025.

Avantages du guide

Parfaitement à jour, ce [guide](#) de 51 pages vous permet :

- de déterminer dans quelles conditions l'ouverture d'un compte courant d'associé est possible ;
- de rémunérer un compte courant d'associé conformément à la réglementation (plafond, déduction des intérêts, fiscalité des intérêts...) ;
- de gérer vous-même les demandes de remboursement d'un compte courant d'associé.

Ce guide est inclus dans le [Guide pratique de la SARL](#), le [Guide pratique de la SAS et de la SASU](#) et le [Guide pratique du chef d'entreprise](#)

Présenté sous forme de fichier PDF, il peut être téléchargé et imprimé autant de fois que vous le souhaitez.

A télécharger ici : https://www.assistant-juridique.fr/compte_courant_associe_guide.jsp